

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 8 |
| Présents | 23 | Absents non représentés : | 0 |
| VOTANTS | | | 31 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE, ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Pernes les Fontaines - Demande d'une aide financière au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux – exercice 2016 pour Aménagement du
Centre Ancien – Place des 3 faucons-Rue de Condamine, des Tournelles et
adjacentes**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, indique à l'assemblée que l'article 179 de la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant de développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En application de l'article L2334-33 du CGCT, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale répondant à certaines conditions démographiques peuvent bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, notamment les EPCI à fiscalité propre dont la population n'excède pas 50 000 habitants, regroupée sur

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

un seul territoire d'un seul tenant et sans enclave, où toutes les communes membres comptabilisent moins de 15 001 habitants.

Plusieurs catégories d'opérations sont susceptibles d'être subventionnées :

- a- Les investissements sur les bâtiments communaux, la voirie et équipement communaux, achat de biens d'équipement, nouvelles technologie « connexion internet haut débit et numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles et acquisition des logiciel ACTES ».
- b- Les projets dans le domaine économiques, social, environnemental, et touristique
- c- Les projets se rapportant au développement ou au maintien des services publics en milieu rural.
- d- Les études préalables de faisabilité pour un équipement structurant porté par un EPCI
- e- Nouveauté 2016 : Travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes contre les incendies, et qui interviennent dans le cadre des plans de préventions des risques incendies.
- f- Conformément aux dispositions prévues par la loi de finances pour 2016, la commission d'élus a élargi la liste des équipements éligibles aux équipements sportifs

La Communauté de Communes peut présenter un dossier d'investissement concernant l'aménagement du Centre Ancien – Place des 3 faucons - Rue de Condamine, des Tourelles et adjacentes à Pernes les Fontaines

Le montant estimatif des travaux s'élève à **275 000 € HT** soit **330 000 € TTC** subventionné à hauteur de 25 à 35 %.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président, entendu,

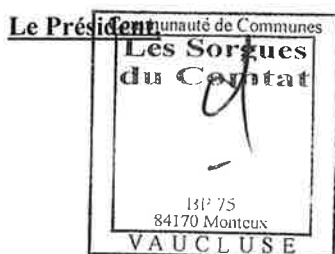
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à solliciter l'état pour l'octroi de cette dotation d'équipement des territoires ruraux 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 27/04/16